

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



COMORES

**AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE
AUX POPULATIONS VICTIMES DES INONDATIONS**

MAI 2012

Département régional de l'Afrique de l'Est B (OREB)

TABLE DES MATIERES

1. SIGLES ET ABREVIATIONS.....	i
2. Tableau 1 : Cadre Logique Simplifié du projet.....	1
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AIDE D'URGENCE	1
1.1 Contexte de la situation d'urgence	1
1.2 Justification de l'opération.....	1
2. APERCU DE L'APPEL A L'AIDE D'URGENCE.....	2
3. LA CONTRIBUTION DE LA BANQUE A L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE	3
3.1 Objectifs et description de l'assistance d'urgence	3
3.2 Coûts et source de financement.....	3
3.3 Modalités de mise en place et calendrier.....	3
3.4 Modalités d'acquisition et de décaissement	4
3.5 Rapports, supervision et audit	4
4. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE DECAISSEMENT.....	5
4.1 Conclusions et recommandations	5
4.2 Conditions de décaissement.....	5
5. ANNEXE.1 : Activités et budget pour une période de mise en place de 6 mois	
6. ANNEXE 2 : Carte des Comores	

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
LTA	Lettre Tripartite d'Accord
FSS	Fonds Spécial de Secours
KMF	Franc comorien
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
UNDAC	United Nations Disaster Assessment and Coordination
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Tableau 1 : Cadre Logique Simplifié du projet

CHAINE DE RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur	Base	Cible		
IMPACT	Amélioration des conditions de vie des populations affectées par les inondations	Le nombre de personnes ayant bénéficié de l'aide	Niveau de catastrophe déclarée par les autorités	La vie a repris normalement dans les zones sinistrées	Rapport Croissant Rouge	Risques: Produits non distribués à temps aux populations affectées Atténuation: accélérer le décaissement des fonds
RESULTATS	Les exigences minimales de nourriture, de médicaments et de kits scolaires ont été satisfaites dans les régions touchées par les inondations	Le nombre de ménages affectés par les inondations bénéficiant de l'aide de la Banque.	Les personnes affectées manquent de produits alimentaires et de soins	7,100 ménages ayant bénéficiés de l'aide alimentaire. 10.796 moustiquaires distribuées	Rapports produits par le Croissant Rouge et les autorités comoriennes	.
PRODUITS	Composante 1: Fourniture de produits alimentaires Composante 2: Préventions des épidémies Composante 3 : Scolarisation et enseignement des enfants sinistrés	Produits délivrés aux ménages d'ici deux mois. Moustiquaires distribuées aux populations. Kits scolaires distribués aux élèves et aux enseignants			Rapport produit par le Croissant Rouge	Risques: Produits alimentaires non disponibles localement. Atténuation: la situation de catastrophe déclarée par les autorités sensibilisera les pays de la région sur la mise à disposition de produits
ACTIVITES CLEES	Composante 1: Achat de 7.100 sacs de riz, 14.200 l d'huile, 319.500 boites de conserve, 35.500 Kg de sucre, 35.500 Kg de farine pour 7.100 ménages pendant 1 mois. Composante 2: Achat de 10.796 moustiquaires imprégnés. Composante 3: Achat de 20.480 kits scolaire s, 560 kits pédagogiques Composante 4: Frais administratifs du Croissant Rouge (7%).				Coûts: Composante 1: US\$ 575.000 Composante 2: US\$ 196.500 Composante 3: US\$ 158.500 Composante 4 : US\$ 70.000	

COMORES: AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE **AUX POPULATIONS VICTIMES DES INONDATIONS**

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AIDE D'URGENCE

1.1 Contexte de la situation d'urgence

1.1.1 Depuis 2005 les Comores font face de temps en temps à des intempéries causant d'importants dégâts dans plusieurs villages de l'Archipel. Le mois d'avril 2012 a été marqué par d'importantes pluies diluviennes sur l'ensemble de l'Union des Comores, provoquant de fortes inondations, des glissements de terrains et des éboulements. Les principales régions affectées sont Bambao, Hambou et Mbadjini Est pour la Grande Comore, Sima et Domoni pour Anjouan et Nioumachioi et Hoani pour l'Île de Mohéli. Suite aux premières évaluations effectuées sur le terrain, les régions affectées ont été déclarées sinistrées par le Gouvernement de l'Union des Comores qui a par la même occasion demandé l'appui de l'aide internationale afin de répondre à la situation d'urgence.

1.1.2 Les premières évaluations rapides faites par la Direction Générale de la Protection Civile en partenariat avec les Agences du Système des Nations Unies sur place, une mission UNDAC et le Croissant Rouge Comorien sur l'ensemble des trois îles ont permis d'évaluer l'ampleur des dégâts causés par ces intempéries. On dénombre plus de 57.232 personnes directement affectées et de nombreuses familles déplacées. Les dégâts matériels sont considérables, allant de la destruction des terres cultivables et la perte des récoltes et du bétail dans les zones rurales à la destruction des infrastructures de communication de base (routes, ponts, écoles, habitations...). Le coût estimatif des besoins immédiats et à moyen terme s'élève selon le gouvernement à 7,271 millions de dollars américains sur l'ensemble des trois îles.

1.2 Justification de l'opération

1.2.1 La situation dramatique résultant des inondations causées par les pluies torrentielles qui se sont abattues sur l'Union des Comores au cours du mois d'avril 2012 a conduit les autorités comoriennes à lancer le 25 avril 2012 un appel à la Communauté Internationale et à la solidarité nationale pour porter assistance aux populations sinistrées. C'est dans ce contexte que la Banque africaine de développement (BAD) a été sollicitée par le Gouvernement de l'Union des Comores le 9 mai 2012, pour une aide humanitaire d'urgence pour faire face à la situation.

1.2.2 L'aide humanitaire d'urgence aux populations victimes des inondations permettra d'apporter une assistance immédiate et à moyen terme aux populations affectées. Elle relève des opérations d'urgence pour cause de catastrophes naturelles, provoquées par des pluies diluviennes ayant entraîné des inondations. La présente proposition d'aide d'urgence aux Comores est justifiée car elle remplit les critères d'éligibilité à l'aide d'urgence du groupe de la Banque. La requête est donc en conformité avec les dispositions des Directives et Procédures Révisées de la Banque en Matière de Politique d'aide d'urgence et du Règlement Général du Fonds Spécial de Secours (ADB/BD/WP/2008/211/Rev.1 et ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1).

APERCU DE L'APPEL A L'AIDE D'URGENCE

2.1 Ampleur de la catastrophe

1.2.3 A la lumière du dernier rapport de situation établi par le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies aux Comores en date du 8 mai 2012, le nombre de personnes sinistrées sur l'ensemble des trois îles s'élève à 57.232. A cela s'ajoutent 80.000 personnes à Moroni et 3.900 personnes à Misoutdje indirectement affectées du fait de la destruction des stations de pompage d'eau, les privant d'eau potable. On déplore des pertes en vies humaines (4 personnes tuées) et 150 personnes blessées. Les intempéries ont également causés de dégâts considérables tant au niveau des habitations que des infrastructures de communication (routes et ponts) rendant l'accès aux zones sinistrées très difficile. Les risques de transmission de maladies hydriques sont également signalés.

1.2.4 Les besoins des populations sinistrées se regroupent en trois lots, à savoir : (i) les besoins en produits de première nécessité ; (ii) les besoins de santé, hygiène et assainissement, et enfin (iii) les activités de réhabilitation d'urgence des infrastructures communautaires et des habitats. Les coûts estimés pour les actions immédiates s'élèvent à 2,690 milliards de francs comoriens (KMF), soit environ 7,271 millions de dollars américains. La ventilation de ces coûts est résumée dans le tableau ci-dessous.

Rubriques	Coût estimatif en KMF	Coût estimatif en USD
Vivres et produits de première nécessité	607.046.800	1.491.039
Eau potable, santé, hygiène et assainissement, éducation	538.372.200	1.322.359
Réhabilitation des infrastructures	1.814.772.500	4.457.477
Coût total	2.960.191.500	7.270.875

Taux de change : 1 USD = 407,13 KMF

1.3 Réactions de la Communauté nationale et internationale

1.3.1 A la suite de l'appel du gouvernement et la déclaration des zones affectées en zones sinistrées, une équipe de l'UNDAC a été déployée pour assister le Coordonnateur Résident du système des Nations Unies et le gouvernement à faire une évaluation rapide de la situation et renforcer la coordination avec le gouvernement et les autres organisations humanitaires. Le PAM et l'OMS ont également déployés des experts en vue d'évaluer les impacts des inondations. Les ONG Emergencies Luxembourg, MSF Madagascar et Map Action se sont également joints à l'équipe d'évaluation.

1.3.2 Au niveau national, le gouvernement a reçu l'appui du secteur privé, de la société civile, du Croissant Rouge comorien et des partenaires du système des Nations Unies. Plusieurs groupes thématiques ont ainsi pu être mis en place, concernant notamment la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'éducation et la logistique.

1.3.3 Sur le terrain, les opérations de distribution de kits alimentaires sont assurées par le Croissant Rouge en Grande Comore, à Anjouan et à Mohéli et des équipes médicales ont été dépêchées dans les zones affectées pour ouvrir des postes de santé avancées. Au niveau sanitaire et hygiène, l'UNICEF a entrepris la construction de latrines communales et la distribution de kits

hygiéniques avec l'appui du Croissant Rouge. Des volontaires, l'armée et la police sont également mobilisés pour le nettoyage des habitations inondées. Des organisations comme USAID, AusAID ont déjà manifesté leur intention de financement à travers les activités humanitaires d'urgence relatives aux inondations aux Comores.

LA CONTRIBUTION DE LA BANQUE A L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE

1.4 Objectifs et description de l'assistance d'urgence

1.4.1 L'objectif principal de l'aide humanitaire d'urgence proposée par la Banque est de contribuer aux efforts du gouvernement comorien et de la Communauté Internationale en apportant une assistance immédiate et à moyen terme aux familles sinistrées.

1.4.2 L'opération d'aide d'urgence vient en appui aux différentes interventions de la communauté internationale et vise spécifiquement à : (i) Fournir des rations alimentaires à 7.100 ménages affectés directement ; (ii) assurer la prévention des épidémies, notamment celles liées aux maladies hydriques et la résurgence du paludisme ; et (iii) assurer la continuité de l'enseignement des enfants sinistrés.

1.4.3 L'intervention de la Banque devrait à terme permettre de fournir à 7.100 ménages des produits alimentaires (riz, sucre, huile, sardine en conserve) sur une période d'un mois. Le don de la Banque servira également à acquérir des kits scolaires pour 20 .480 élèves sinistrés mais aussi des kits pédagogiques pour les enseignants dans 560 classes. Enfin les ressources de la Banque seront utilisées à l'achat de 10.796 moustiquaires imprégnées afin de protéger les populations sinistrées du paludisme.

1.5 Coûts et source de financement

1.5.1 Selon les estimations du Gouvernement, le coût total des besoins immédiats est de 2,690 milliards de KMF, soit 7,270 millions de dollars américains. A ce jour des activités ponctuelles ont été menées, notamment par certains partenaires, mais au niveau des engagements d'aide les contributions de la communauté internationale ne sont pas encore disponibles.

1.5.2 Le coût total de l'aide d'urgence de la Banque aux Comores est estimé à un million de dollars américains (USD 1.000.000). La ventilation des coûts est jointe en annexe 1. Les fonds fournis par la Banque sont limités et réservés aux fins de l'aide humanitaire d'urgence aux populations touchées par les inondations.

1.6 Modalités de mise en place et calendrier

1.6.1 En conformité avec les Directives révisées de la Banque et les procédures pour le secours d'urgence, et les régulations générales du Fonds Spécial de Secours¹, il sera confié à la Croissant Rouge comorienne la charge de la gestion de l'opération d'aide d'urgence. Le Croissant Rouge sera par conséquent l'agence d'exécution de l'opération proposée. La Croissant Rouge est représenté aux Comores et a l'expérience dans l'exécution des activités d'urgence de cette nature..

¹Selon cette directive, la mise en œuvre de l'aide humanitaire d'urgence peut être confiée à une agence d'exécution appropriée, sélectionnée parmi les agences spécialisées des Nations Unies actives sur le terrain, une institution gouvernementale compétente ou une organisation non-gouvernementale (ONG) crédible ayant une expérience avérée dans la mise en place d'opération d'aide d'urgence

1.6.2 Les Directives révisées pour les secours d'urgence stipulent que l'aide humanitaire d'urgence est, par définition, une opération de court terme ne devant durer que quelques mois. Par conséquent, une période de six mois a été proposée pour l'exécution de cette aide d'urgence. Les fonds qui n'auraient pas été décaissés après cette période seront annulés.

1.7 Modalités d'acquisition et de décaissement

1.7.1 Acquisition. Le Croissant Rouge a été retenu comme agence d'exécution dans le cadre de cette opération. En conformité avec les dispositions des Règles et Procédures de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux, notamment au paragraphe 3.9, le Croissant Rouge sera responsable de l'acquisition et de la distribution des biens. Toutefois, compte tenu de la particularité de l'opération et du caractère urgent qu'elle revêt, il ressort que l'utilisation dans une telle situation d'urgence des règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition auxquelles le Croissant Rouge n'est pas familier, ne permettrait pas de respecter les délais.

1.7.2 La non utilisation par un organe d'exécution des règles et procédures de la Banque pour une telle opération n'étant pas prévue par les Directives révisées de la banque en matière d'aide d'urgence et le Règlement général du Fonds spécial de secours, il est demandé que le Conseil d'Administration de la Banque accorde exceptionnellement pour cette opération une dérogation permettant à la non-utilisation des règles et procédures d'acquisition de la Banque. Ainsi dans le cadre de l'exécution de cette opération le Croissant Rouge pourra utiliser ses propres procédures pour l'acquisition des biens et services fréquemment achetés et distribués par ses soins dans des opérations similaires dans le monde et énumérés en annexe 1 du présent memorandum.

1.7.3 Décaissement. Compte tenu du caractère urgent de l'opération proposée, il est recommandé que les fonds soient décaissés en une seule tranche dans le compte bancaire du Croissant Rouge destiné à recevoir les fonds du don, et dont les références auront été préalablement communiquées à la Banque

1.8 Rapports, supervision et audit

1.8.1 La soumission d'un rapport d'audit sur l'utilisation des ressources octroyées par la Banque est une exigence liée au financement fourni. Etant donné que le Croissant Rouge ne produit pas de rapports financiers et d'audit distincts pour chaque opération d'assistance, il sera tenu de soumettre à la Banque son rapport financier et d'audit consolidé pour l'exercice, qui contiendra des informations relatives à l'utilisation des fonds reçus et listera les opérations engagées par région et par pays, ainsi que les fonds reçus de tous les donateurs, avec la mention de la subvention accordée par la Banque.

1.8.2 En outre, et conformément à la politique de la Banque, le Croissant Rouge doit fournir dans un délai ne dépassant pas six mois après la fin de l'opération d'urgence, une attestation écrite d'un de ses responsables, confirmant que le Croissant Rouge a respecté les termes de l'accord tripartite, ainsi qu'un rapport d'achèvement des activités soutenues par la Banque.

1.8.3 Le Croissant Rouge déduira un coût administratif qui n'excédera pas 7% du don de la Banque. A des fins de visibilité, le nom de la Banque et sa contribution devront apparaître dans le rapport financier consolidé du Croissant Rouge divulguant la liste des contributeurs pour l'année.

1.8.4 Bien qu'il n'y ait pas de missions spécifiques de supervision de la Banque sur le terrain prévues pour surveiller la mise en œuvre de l'opération d'urgence proposée, la Banque suivra de près les progrès réalisés grâce à d'autres missions de la Banque dans le pays

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE DECAISSEMENT

1.9 Conclusions et recommandations

1.9.1 Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur les Comores au cours du mois d'avril 2012 ont occasionnées de graves inondations sur l'ensemble des trois îles de l'archipel. Environ 57.232 personnes ont été affectées, 1800 habitations ont été détruites et plus de 14.400 personnes ont été déplacées. Par ailleurs, les inondations ont causées d'importantes destructions du réseau d'adduction d'eau, laissant les populations sans eau potable et les exposant ainsi à tous les risques liés aux maladies hydriques. Face à l'ampleur de la catastrophe et ses conséquences, le gouvernement a sollicité l'aide internationale et la communauté des bailleurs dont la Banque africaine de développement, afin de l'appuyer dans ses efforts pour rétablir très rapidement la situation.

1.9.2 L'aide humanitaire d'urgence proposée par la Banque a pour but de contribuer à rétablir la situation dans le pays en apportant une assistance immédiate et à moyen terme aux populations sinistrées, en fournissant des produits alimentaires, en achetant et distribuant des kits scolaires aux élèves sinistrés et aux enseignants, et en achetant et distribuant 10.796 moustiquaires imprégnées aux populations affectées par inondations. L'aide entend ainsi cibler les individus et les ménages les plus affectés.

1.9.3 Il est proposé que le conseil d'administration : (i) approuve un don de un million de dollars américains à l'Union des Comores sur les ressources du Fonds Spécial de Secours (FSS) de la Banque, afin de soutenir les efforts du gouvernement ; et (ii) et déroge, à titre exceptionnel, à l'application des règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens et services, tel qu'indiqué au paragraphe 3.8 des Directives révisées de la Banque en matière d'aide d'urgence et au Règlement général de Fonds spécial de secours.

1.10 Conditions de décaissement

1.10.1 Le don sera décaissé en une tranche, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- i) la signature d'une Lettre Tripartite d'Accord entre la Banque, le gouvernement comorien et le Croissant Rouge ;
- ii) la communication par le Croissant Rouge à la Banque des coordonnées du compte bancaire sur lequel seront transférées les ressources du don.

ANNEXE.1 : Activités et budget pour une période de mise en place de 6 mois

COMPOSANTES	ACTIVITES	QUANTITE	COUT PAR UNITE (USD)	MONTANT en USD
1. Fourniture de rations alimentaires	• Achat de produits alimentaires pour 7.100 ménages	• 7.100 Sacs de riz de 50 Kg (pour 7.100 ménages)	• 36,84 les 50 Kg	261.600
		• 14.200 litres d'huile	• 2,21 par litre	31.400
		• 319.500 boites de sardine (conserves)	• 0,61 par boite	195.000
		• 35.500 Kg de sucre	• 1,47 par Kg	52.200
		• 35.500 Kg de farine	• 0,98 par Kg	34.800
2. Prévention des épidémies	Achat de moustiquaires imprégnées (10.796)	• 10.796 moustiquaires imprégnées	• 18,20 par moustiquaire.	196.500
3. Scolarisation et enseignement des enfants sinistrés	• Achat de kits scolaires (20.480 élèves) • Achat de kits pédagogiques (560 classes)	• 20.480 kits scolaires	• 7,20 par kit scolaire	147.500
		• 560 kits pédagogiques	• 19,65 par kit pédagogique	11.000
4. Frais administratifs du la Croissant Rouge (7%)	Frais administratifs	• Pourcentage du don	• 7% du don	70.000
Total				1.000.000

ANNEXE 2 : Carte des Comores

